

Comité d'Entente Régional Occitanie des Associations représentatives

des personnes en situation de handicap et de leurs familles

c/o GIHP Midi-Pyrénées – 10 Rue Jean Gilles, local n° 7902, 31100 TOULOUSE - Tél : 06 68 96 93 56

<http://comiteententeregionalmp.eklablog.com/>

Toulouse, le 18 décembre 2017,

M. Jacques RASCOL

Directeur Régional
SNCF MOBILITES OCCITANIE
9 boulevard de Marengo
BP 95209
31079 TOULOUSE CEDEX 5

M. Pierre BOUTIER

Directeur Territorial
SNCF RESEAU OCCITANIE
2 esplanade Compans Caffarelli
Immeuble Toulouse 2000 - Bât E
31000 TOULOUSE

Lettre recommandée AR

Copie à :

- M. Édouard PHILIPPE premier ministre
- Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées
- M. Guillaume PEPY, Président du Directoire de SNCF et Président Directeur Général de l'EPIC SNCF MOBILITES
- M. Pascal MAILHOS, Préfet de Région Occitanie
- M. Jacques TOUBON, Défenseur des Droits

Objet : Non respect de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ferroviaire en Occitanie

Monsieur le Directeur Régional, Monsieur le directeur Territorial,

Par courrier du 9 septembre 2017, la présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée vous rappelait que « *le Schéma Directeur- Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) des services de transports ferroviaires régionaux a été adopté en Assemblée Plénière de novembre 2016. Ce dernier, et notamment le volet programmation, a été élaboré en collaboration avec vos services afin d'établir un document réaliste et pragmatique.*

Ainsi, le calendrier de réalisation des études et des travaux, tel que défini dans le document, a été produit et validé par vos instances. Il intègre donc les impératifs inhérents au système ferroviaire. Conformément au II de l'article L.1112-2-1, le Sd'AP a été signé par la SNCF et vaut engagement de votre part.

Or, à peine ces engagements signés, vous m'informez que vous ne les respecterez pas. Ainsi, les gares d'Albi- Ville et de Rodez ne pourront pas être mises en service en2017. »

Je tiens à vous rappeler que la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée a consenti un effort unique en France afin de garantir la mise en oeuvre du Sd'AP dans le respect du calendrier. À cet effet, et bien qu'elle ne soit ni propriétaire ni gestionnaire des gares et des infrastructures ferroviaires, la Région finance à hauteur de 100 % les travaux de mise en accessibilité relevant du domaine SNCF Mobilités et à hauteur de 75 % ceux de SNCF Réseau. L'Etat via l'AFITF contribue aux 25 % restants. La participation de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'élèvera donc à plus de 58 M€, soit plus de 77 % des 75 M€ nécessaires à mettre en accessibilité les 33 haltes et gares prioritaires identifiées au Sd'AP.

La Région a déjà engagé près de 9 M€ (en études et programmation de travaux) et, à ce jour, pas une seule gare n'est encore accessible sur notre territoire.

Dans ce contexte, alors même que la SNCF ne contribue pas financièrement au programme, il n'est pas acceptable qu'elle ne respecte pas le calendrier qu'elle a elle-même établie. »

Nos associations ne peuvent que souscrire aux propos et positions de la région Occitanie, que nous félicitons pour son engagement, **tout en nous étonnant qu'il ait fallu que la région se substitue à l'Etat, et que malgré tout la SNCF ne se donne pas les moyens de financer la petite part pour laquelle elle s'est pourtant engagée !**

Nos associations s'inquiètent qu'une nouvelle fois, la parole et les engagements de l'Etat et de la SNCF, aient si peu de valeur.

Alors que les premiers textes sur l'accessibilité datent de 1975, alors que l'État et les gouvernements successifs ne se sont pas donnés les moyens de respecter l'échéance de 2015 fixée par la loi de 2005, **alors que le président de la république et le gouvernement affirment que le handicap est une priorité du quinquennat, il n'est plus possible de bafouer constamment les engagements pris et de contredire dans les faits les priorités affichées.**

Si cet état de fait devait perdurer, nous nous réservons le droit d'utiliser la voie contentieuse pour faire indemniser les préjudices et discriminations subies par les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite du fait de l'inaccessibilité des réseaux, inaccessibilité qui contrevient à la liberté fondamentale d'aller et venir. Nous sommes déterminés à utiliser tous les moyens possibles et médiatiques pour faire entendre notre colère légitime.

Notamment nous ne manquerons pas de nous associer aux futures actions contentieuses des habitants d'Albi-Ville et de Rodez toujours empêchés de circulation malgré vos engagements !

Nous voulons encore croire que cette affaire est un malentendu et que vous saurez trouver des solutions afin de respecter vos engagements.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, Monsieur le Directeur Territorial, à nos salutations respectueuses mais énervées.

Pour le Comité d'Entente Régional Occitanie

Odile MAURIN

Catherine COUSERGUE




Associations
AFM Midi-Pyrénées (Association Française contre les Myopathies)
AFSEP (Association Française Sclérosés en Plaques)
AFTC Midi-Pyrénées (Association des Familles de Traumatismés Crâniens et cérébrolésés)
ANPEA (Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles)
APAJH Occitanie (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
APEDYS Midi-Pyrénées (Association des Parents d'Enfants DYSlexiques)
Arche en Pays Toulousain
Association ARTIES
AAD Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (FFDYS)
APPM Association pourquoi Pas Moi et CDH 09
ASBH Languedoc Midi Pyrénées (Association Nationale Spina Bífida Handicaps associés)
CRI 46 (Choix Rationnel d'Intégration)
FNATH Grand sud (Association des Accidentés de la vie)
GIHP Midi-Pyrénées (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques)
GISH (Groupement Interassociatif Scolarisation et Handicap) (FNASEPH)
H ACTIONS
H ANDI-SOCIAL
Ligue Sport Adapté Midi-Pyrénées
Sésame Autisme Languedoc-Roussillon
Sésame Autisme Midi-Pyrénées
Trisomie 21 Midi-Pyrénées
Trisomie 21 Languedoc-Roussillon
UNAFAM Occitanie (Union Nationale de Familles ou Amis de personnes Malades psychiques)
UNAPEI Languedoc Roussillon (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
UNAPEI Midi-Pyrénées (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
URAF Occitanie (Union Régionale Autisme France)